



Cahier des charges des projets de plantation SAISON 2019-20

Nous vous invitons à soumettre les projets forestiers qui se déroulent de l'automne 2019 au printemps 2020

Reforest'Action

Reforest'Action est une entreprise de financement de projets de (re)boisement et de sensibilisation du public aux rôles de la forêt en France et dans le monde.

Nous finançons différents types de projets :

- **Restauration de parcelles forestières** touchées par des aléas biotiques ou abiotiques : tempêtes, maladies, incendies, sécheresses, etc. ;
- **Extension du couvert végétal** sur friche ou en zone urbaine ;
- **Enrichissement de peuplements** pauvres après analyse au cas par cas ;
- **Régénération naturelle assistée** (cahier des charges en cours de réalisation)

Les fonds apportés par Reforest'Action aux propriétaires sont collectés auprès d'entreprises et de particuliers souhaitant agir pour l'environnement et renforcer l'ensemble des services écosystémiques issus des forêts sur le long terme :

- **Service économique** via la production de bois et le développement de l'emploi dans la filière forêt / bois ;
- **Service écologique** via l'augmentation du stockage de CO2 et le renforcement de la biodiversité locale ;
- **Service social** via l'amélioration de la qualité de l'air, de l'eau, et le bien-être des personnes vivant à proximité du massif forestier.

Nos principes

Nos critères de sélection de projets reposent sur les principes essentiels d'un **Socle Commun de Multifonctionnalité** conçu par nos soins. Ce socle est un ensemble de principes applicables lors de l'étape de plantation et de régénération naturelle d'un peuplement d'arbres visant à garantir sa capacité de fourniture durable de services écosystémiques, de résistance, d'adaptation et de résilience aux dérèglements environnementaux (sécheresse, attaque d'insectes...).

PRINCIPES ESSENTIELS DU SOCLE COMMUN DE MULTIFONCTIONNALITE
<ul style="list-style-type: none">• Diversité d'essences Sélection de plusieurs essences.• Habitats biodiversité Maintien sur la parcelle d'éléments servant d'habitats à la faune et flore locales.• Préservation du CO2 des sols Méthodes sylvicoles évitant au maximum le relargage du CO2 des sols.



Trois autres **principes cibles** pourront, dans la mesure du possible, être mis en œuvre au gré notamment des progrès des connaissances scientifiques :

- **Plantation en mélange** ;
- **Diversité de provenance** ;
- **Résistance associative**.

Nous vous invitons à découvrir plus en détails ce Socle Commun de Multifonctionnalité sur cette page : <https://bit.ly/2JfU9on>.

Critères des projets

Notre cahier des charges s'appuie sur des principes fondamentaux permettant de développer les services écosystémiques sur le long terme. Par conséquent, il est nécessaire de respecter des critères. Certains sont dits « sélectifs », conditionnels à la sélection des projets, d'autres dits « d'évaluation » permettent de valoriser la qualité du projet

Critères d'Éligibilité :

- Projet de **2 ha minimum** (ou 1500 plants) ;
- Diversité d'essences plantées : **deux essences minimum** ;
- Essences invasives : les essences classées invasives par l'UICN ne seront pas financées (robinier notamment). De plus, le chêne rouge est aussi considéré comme invasif par notre Comité Technique ;
- Les plants Matériaux Forestiers de Reproduction respectent les arrêtés régionaux.
- Le propriétaire doit impérativement présenter un **document de gestion durable** (CBPS ou RTG ou PSG) ;

Facteurs de bonification :

- Maintien de **bois morts** et de **gros bois porteurs de micro-habitats** ;
- **Respect des sols** (structure, période d'intervention) ;
- Si possible, sélection d'essences permettant de renforcer la **résistance associative** du peuplement ;
- Plantation en mélange (pieds à pieds, en bandes alternées ...) afin d'améliorer la résistance et la résilience de la future forêt face aux aléas naturels ;
- Absence d'utilisation de pesticides.

Niveau de financement

Reforest'Action finance les projets retenus entre 0,5 et 1,2 € HT par plant. La hauteur du financement dépend de la taille du projet, de ses bénéfices sur la biodiversité, sur l'emploi au sein de la filière forêt-bois, et sur les aspects sociaux, ainsi que du volume de CO₂ stocké (données évaluées par Reforest'Action selon les informations fournies par le porteur de projet). Les fonds apportés sont non remboursables et peuvent être cumulés à des aides publiques, pas automatiquement aux aides privées.



Les fonds sont versés à l'issue de la plantation après réception des éléments suivants :

- **Facture de la pépinière**, indiquant le détail du montant et du nombre de plants ;
- **Le certificat d'origine des plants** permettant de contrôler du respect de la réglementation ;
- **Compte rendu de plantation** renseignant le nombre d'arbres plantés, les éventuelles difficultés rencontrées, etc. ;
- **Photographies** (au moins 10) de la plantation, planteurs en action, arbres en terre.

Engagements du Propriétaire

En contrepartie de ce financement, le Propriétaire signe une lettre avec les engagements suivants :

- Planter ou faire planter les arbres au nombre défini initialement ;
- Donner un contact privilégié, responsable du suivi du projet ;
- Respecter l'état boisé de sa parcelle sur 20 ans ;
- Rendre sa parcelle accessible à un gestionnaire forestier ou professionnel compétent qui pourra réaliser une ou plusieurs visites jusqu'à 20 ans après la plantation ;
- Rendre sa parcelle accessible aux collaborateurs et clients de l'entreprise ayant financé sa plantation par le biais de Reforest'Action lors d'événements organisés à l'avance par Reforest'Action ;
- Permettre la mise en place d'une pancarte mentionnant le nom de ladite entreprise si elle le désire ;
- Envoyer, deux fois par an et pendant une durée maximum de cinq ans, quelques photos des arbres plantés à Reforest'Action.

Dans le cas où la plantation ne serait pas préservée au cours des vingt premières années (hors cas de force majeure : tempête, sécheresse, incendie, maladie), le Propriétaire doit rembourser l'intégralité des montants versés.

Enfin, le Propriétaire accepte que Reforest'Action et ses partenaires financiers communiquent publiquement sur le projet sur quelque support que ce soit (presse, print, digital...) afin de collecter les fonds et de valoriser les services écosystémiques apportés par le projet.

Le projet de (re)boisement est présenté sur le site www.reforestaction.com avec les coordonnées GPS du lieu de plantation, les essences plantées et la nature de la plantation. Aucune mention n'est faite sur le nom du propriétaire de la parcelle sur le site.